



**Idriss Déby Itno**  
Président de la République du Tchad

**Emmanuel Nadingar**  
Premier Ministre du Tchad

**Amina Kodjiana**  
Ministre des Droits de l'Homme

Références: PW/CHM

27 septembre 2012

Monsieur le Président,

## Lettre de Protestation

Je vous écris, au de nom de l'Internationale des Services Publics (ISP) et ses 20 millions de membres dans le monde entier, pour dénoncer vivement les violations et atteintes aux droits syndicaux et droits humains qui ont eu lieu récemment au Tchad.

L'ISP constate que le gouvernement tchadien continue de refuser de dialoguer avec les instances représentant les travailleurs et travailleuses sous prétexte qu'il manque de moyens pour faire appliquer la nouvelle grille salariale, qui a été approuvée par décret présidentiel.

L'ISP constate également que le gouvernement tchadien a fait appel à la répression policière et a entravé la liberté d'expression et de manifestation de ses citoyens. Des menaces et des représailles continuent de peser contre les militants de la centrale nationale, l'Union des Syndicats du Tchad (UST), et la Fédération des syndicats des services publics du Tchad (FSPT), qui est affiliée à notre Internationale.

Selon nos sources et pour faits de grève, les trois premiers responsables de la centrale nationale (M. Barka, président, M. Mahadjir, vice-président, et M. Djondang, secrétaire général) ont été arrêtés et condamnés à 18 mois d'emprisonnement avec sursis et à 1.500.000F d'amende. Un autre membre de l'UST a été condamné à 3 mois de prison ferme pour avoir souri dans la salle d'audience. Le directeur de la publication du journal N'Djamena Hebdo et secrétaire général du syndicat des journalistes a été condamné à 12 mois d'emprisonnement avec sursis, avec suspension de la parution du journal pendant 3 mois. Le Ministre de la santé a procédé à l'affectation des camarades suivants :

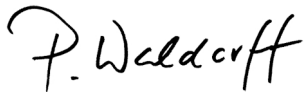
- Younous Mahadjir a été affecté à Koumoré, au sud du pays ;
- François Djondang a été affecté à Abéche, à l'est du pays ;
- Naty Rachel a été affectée à Bangor, au sud du pays ;
- Montana a été affecté à Mongo, au centre du pays.

L'ISP exige la cessation immédiate des répressions contre les membres de l'Union des Syndicats du Tchad et la Fédération des syndicats des services publics du Tchad, qui ne font qu'exercer leurs droits légitimes à la grève et à la manifestation en soutien de leurs revendications.

L'ISP condamne les mesures répressives du pouvoir tchadien à l'encontre du mouvement syndical autonome.

L'ISP appelle le gouvernement tchadien à prendre les mesures nécessaires au bon respect des droits fondamentaux au travail, y compris les droits syndicaux et les libertés civiles.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.



PETER WALDORFF  
Secrétaire général

Cc      PSI Regional and sub-regional offices  
         Mission permanente du Tchad auprès des Nations Unies  
         Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme